BILLS envoyés par l'Assemblée.

———" Acte pour affecter une somme d'argent y mentionnée aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province." Reçu par Message. Lu une première fois, 172. Lu une seconde fois, 174. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 177. Lu une troisième fois Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 190. Sanction Royale, 205.

———" Acte pour amender un Acte passé dans neuvième année du Règne de Sa Majesté, à l'égard de l'Education Elémentaire, et pour pourvoir ultérieurement à l'Instruction de la Jeunesse." Reçu par Message. Lu une première fois, 174. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 181. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 187. Sanction Royale, 205.

———" Acte pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres Malades, et pour le soutien des Enfans trouvés et autres." Reçu par Message. Lu une première fois, 174. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 182. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 118. Sanction Royale, 203.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière Chaudière." Reçu par Message. Lu une première fois. Permission de Son Excellence que cette Chambre procède sur ce Bill ainsi qu'elle jugera convenable, 174. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 183. Lu une troisième fois, 187. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 188. Sanction Royale, 203.

———" Acte pour autoriser l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtès de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées." Reçu par Message. Lu une première fois, 175. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport de quelques progrès. La question si la Chambre aura la permission de siéger de nouveau est négativée et le Bill référé à un Comité Spécial. Rapport recommandant l'impression du Bill et que des copies en soient distribuées dans les Comtés de cette Province. Ordonné en conséquence, 191.

———" Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complêtement certaines parties de cette Province." Reçu par Message. Lu une première fois, 175. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 182. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 187. Sanction Royale, 203.

———" Acte pour continuer pour un tems limité, et pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour incorporer certaines personnes y nommées sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal." Reçu par Message. Lu une première fois, 175. Lu une seconde fois. 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 183. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 187. Sanction Royale, 203.

BILLS envoyés par l'Assemblèe.

———" Actte pour obliger à l'avenir les Pilotes à se rendre capables de piloter les Vaisseaux par les différens Canaux du Fleuve Saint Laurent, au dessous de Québec." Reçu par Message. Lu une première fois, 175. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 178. Il n'a pas fait de rapport.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'Argent pour payer les Salaires et Allouances des Visiteurs de la Douanne au Port de Québec." Reçu par Message. Lu une première fois, 175. Lu une seconde fois 179. La Chambre en Comité, 183. Rapport sans amendement, 184. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 188. Sanction Royale, 203, 204.

———" Acte pour amender et continuer pour un tems limité, un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour régler et établir les Salaires et d'autres Emolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux différens Ports de l'Intérieur en cette Province, et pour d'autres objets, et pour affecter une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées." Reçu par Message, 175. Lu une première fois, 176. Lu une seconde fois, 179. Lu Chambre en Comité, 184. Rapport, sans amendement, 189. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 196. Sanction Royale, 204.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour rembourser une somme avancée par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement pour les réparations de la Cour de Justice à Québec, et pour continuer et achever les dites réparations." Reçu par Message. Lu une première fois, 176. Lu une seconde fois, 179. La Chambre en Comité, 184, Rapport sans amendement, 186. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 189. Sanction Royale, 204.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour indemniser l'Arbitre nommé pour règler la partie des revenus afférente au Haut-Canada." Reçu par Message. Lu une première fois, 176. Lu une seconde fois, 179. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 184. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 188. Sanction Royale, 204.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour payer une semblable somme due par les Commissaires nommés sous l'autorité d'un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour explorer plus complétement certaines parties de la Province." Reçu par Message. Lu une première fois, 176. Lu une seconde fois, 178. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 183. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 188. Sanction Royale, 203.

———" Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour le payement de certains Officiers de Milice pour l'année mil huit cent trente." Lu une première fois, 176 Lu une seconde fois, 179. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 184. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 188. Sanction Royale, 205.